
Dons des citoyens Longpoul et Desjardins de Compiègne, qui offrent à la patrie le prix de leurs maîtrises, en annexe de la séance du 20 nivôse an II (9 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Dons des citoyens Longpoul et Desjardins de Compiègne, qui offrent à la patrie le prix de leurs maîtrises, en annexe de la séance du 20 nivôse an II (9 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) p. 153;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_35752_t2_0153_0000_17

Fichier pdf généré le 15/05/2023

tion nationale à rester fidèle à son poste jusqu'à ce que la dernière race des tyrans soit parfaitement anéantie.»

M. TOUSSAINT (*présid.*), TOUSSAINT fils (*secrét.*)
[et 7 autres signatures] (1).
Insertion au bulletin (2).

50

[*Les administr. du distr. de Châtillon-sur-Seine au présid' de la Conv.; 17 niv. II*] (3)

« Dans notre district, on ne craint pas les revenants. Chaque citoyen veut avoir sa portion des biens d'émigrés. Une pièce de terre divisée en six lots estimée 6000 l. vient d'être vendue 19.350 l. Vive la République! Ça va, ça ira. »

RENARD (*présid.*), [et 6 autres signatures].
Insertion au bulletin (4).

51

L'agent national du district de Rozoy-en-Brie (5), département de Seine-et-Marne, écrit que le 14 nivose, huit lots de biens d'émigrés, estimés 51,511 livres, ont été adjugés à 100 mille 720 livres, ce qui fait 48,193 livres excédant l'estimation. (*Applaudissemens*) (6).

Insertion au bulletin.

52

[*Le c^m Lyonnet au présid' de la Conv.; s.l.n.d.*] (7)

« Citoyen Président,

Le citoyen Pierre Lyonnet, de Vieu, district de Belley, dép^t de l'Ain vient de faire imprimer quelques vers, fruits de son patriotisme, qu'il a intitulés : *Epître à ma patrie*. Comme il sait que tout ce qui veut servir d'aliment au patriotisme des républicains intéresse la Convention, il prend la liberté de lui en faire hommage, et de lui en présenter quelques exemplaires. S.F. »

P^e LYONNET.

Renvoi au comité d'instruction publique (8).

53

a

Les citoyens Joseph Jugot, et Pierre-Joseph Butaraud, notaires à Nantua, Joseph-Bernard Delilia, notaire à Montréal, Jean-François Marie Ravinet, notaire à Chatillon, et Jean-Isidore Caire, huissier en la même commune, tous du

(1) Bⁱⁿ, 20 niv. (2^e suppl¹).

(2) Indication marginale avec la date du 20 niv.

(3) C 288, pl. 886, p. 13. Reproduit dans *J. Fr.*, n° 473. Mention dans *M.U.*, XXXV, 333; *C. Eg.*, n° 510, p. 74.

(4) En marge « le 20 niv. ».

(5) Et non Rosay.

(6) *M.U.*, XXXV, 333; *J. Sablier*, n° 1067; *C. Eg.*, n° 510, p. 74; *J. Fr.*, n° 473.

(7) F¹⁷ 1008^D, pl. 1, p. 1629. L'*Epître* n'est pas jointe.

(8) Renvoi daté du 20 niv.

district de Nantua, département de l'Ain, font don à la Nation des titres de leurs offices respectifs (1).

b

Les citoyens Pierre Longpoul, tailleur d'habits, et Desjardins, marchand frippier à Compiègne, font aussi don à la Nation du prix de leurs maîtrises.

Mention honorable. Renvoi au directeur général de la liquidation, afin que ces offices et maîtrises ne soient pas liquidés (2).

54

[*La Sté popul. de Marmande à la Conv.; 26 frim. II*] (3)

« Législateurs sans culottes,

La Société populaire et régénérée voulant consacrer cette vérité : qu'un gouvernement républicain ne peut avoir d'autre base que la vertu et l'imprimer profondément dans l'âme de ses concitoyens, a cru devoir vous faire connaître la scène intéressante dont le temple de l'Egalité fut hier le théâtre.

Confucius, Zoroastre, Socrate, Locke, Penn, J.J. Rousseau eussent fait trêve un instant à leurs sublimes travaux pour écouter un trait de bienfaisance et d'humanité Vous qui avez fait et ferez plus qu'eux, l'écoutez sans doute.

Un membre annonce que 3 orphelins nouveaux nés, délaissés par leurs barbares parents, qui rougissent peut-être du titre doux et attendrissant de père et de mère, ont été apportés à l'hospice, presque nus et qui seroient peut-être perdus pour la patrie, sans les soins et les secours les plus prompts. Un mouvement spontané annonce le sentiment dont l'assemblée est émue. Une souscription est aussitôt ouverte et remplie pour subvenir aux premiers besoins. La société arrête qu'elle prend ces enfants sous sa tutelle et qu'ils porteront les noms chers et précieux des Martyrs de la liberté française. Mais ce bonheur est envié : et par qui ? Non, par des riches, non par des égoïstes, non par ceux qui ont tant de torts à faire oublier, mais par des sans-culottes. Le C^m Sourisseau, bousculier de profession, sans fortune et bien au dessous de l'aisance, déclare qu'il se charge de donner du fruit de son travail à un de ces enfants, six livres par mois, jusqu'à l'âge de deux ans, et offre alors de s'en charger entièrement.

Un ancien militaire, un des doyens d'âge et de service des armées de la République, décoré d'un triple médaillon (le citoyen Clerc, dit la Bombe) se charge de l'entretien et nourriture du second enfant, pendant trois mois.

Le c^m Salles, patriote distingué, et membre du Comité de Surveillance prend le troisième pour le même temps.

Des applaudissements multipliés annoncent la joie et le plaisir de l'assemblée et font sentir combien est doux, l'empire de la vertu et de la bienfaisance. Oui, Législateurs, nous en sommes bien convaincus : la vertu, la morale, la raison, l'humanité, le courage, la liberté, l'amour de

(1) Bⁱⁿ, 20 niv. (suppl¹).

(2) Bⁱⁿ, 20 niv. (2^e suppl¹).

(3) F¹⁷ 1008^D, pl. 1, p. 1622.